

Regroupement familial pour algérien résident en france

Par brahimou, le 16/09/2008 à 12:29

Bonjour,

Je vais me marier très bientôt et ma femme est originaire et de nationnalité Algerienne, moi également et je souhaite avoir des renseignements sur le regroupement famillial ou le moyen de la faire venir en France rapidement.

Avez vous des idées ou des renseignements qui peuvent me guider dans nos démarches SVP, ça serait bien pour qu'on puisse trouver assez rapidement un moyen de nous unir car les procedures françaises sont tellement difficile et compliqué qu'on doit attendre des années pour des gens qui n'ont pas la nationalité mais juste une carte de resident en France.

Merci par avance.

Brahim

Par citoyenalpha, le 17/09/2008 à 23:42

Bonjour

en effet le plus simple est de se marier en Algérie et de demander par la suite le regroupement familliale.

Par la suite voici un lien complet pour vous expliquer comment effectuer votre demande de

regroupement familliale

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N11165.xhtml

Attention les délais peuvent être très long malheureusement. Il vous faudra être rigoureux.

Restant à votre disposition pour toute demande de précision.

Par courage2123, le 23/10/2008 à 14:22

Bonjour,

Je sais pas si tu a commencé tes démarches, moi j'ai fais un regroupement familial :

27 mars 2008 : dépôt de dossier de regroupement familial à L'anaem du 92

03 juillet 2008 : visite du domicile

30 aout 2008 : réponse du préfet : cè oui Hamdoulilah

13 sept. 2008 : lettre redevance à payer

15 sept. 2008 : envoie chèque de 265 euros (il sera encaissé le 06 octobre 2008)

23 sept. 2008 : j'ai reçu le formulaire de demande de visas à envoyer à mon mari en algérie 08 oct. 2008 : rendez-vous chez Visas France pour déposer le dossier de demande de visas

(vous pouvez suivre l'état de votre demande sur le net!)

13 oct. 2008 : mon mari reçoit un sms de Visas France pour aller récupérer son visa

14 oct. 2008 : mon mari à récupéré son passeport et je vous souhaite à tous la même chose.

Mon dossier à donc été traité en 6 mois et demi.

Bonne chance

Par abdel71100, le 23/10/2008 à 19:12

bonjour!

je repond a ton attente

en ce qui concerne 2 personnes une vivant en france et l'autre en algerie et ayant une carte de sejour

voila la procédure:

l'homme ou la femme doit ci residant en france! allez au pays en algerie et se marié faire un acte de mariage avec un livret de famille puis revenir en france ensuite etre salarié et detenir 12 fiches de payes equivalence a 1 ans de salare avoir un logement correct une fois ceci reunis demander un dossier a l'omi remplir le dossier avec les documents demander envoyer le tout a cette omi et attendre! ensuite une enquette sera faite au niveau police ou assistance! ci cela est concluant attendre la reponse de l'omi puis payer un droit a lomi et ensuite le document de visas doit venir dans la fouler qui sera envoyer sois au demandeur sois a l'autre personne

aller chercher son visa avec le document puis l'invitation en france est ouverte voila je te souhaite reussite et bps de bonheurs

Par Myloud, le 01/05/2010 à 19:27

Au secours!

Titulaire d'une carte de long séjour et de nationalité algérienne, j'ai reçu un avis favorable à ma demande de regroupement familial pour ma femme le 8 mars. J'ai payé la redevance de 265€, j'ai reçu le dossier pour la demande de visa, elle a été convoquée au Consulat de France à Alger le 4 mars dernier. Elle a donné son dossier et son numéro de téléphone. La femme de l'accueil lui a dit qu'elle sera recontactée pour aller chercher son visa. Et là quelque chose cloche. En effet, alors que dans ma not OR à ce jour, toujours pas de réponse - presque deux mois après! Alors j'aimerais savoir si

Par abdel, le 02/05/2010 à 08:47

quelqu'un a une petite idée et/ou a déjà vécu cette situation.

bonjour je repond a ta question

la procédure logique est toute simple et l"attente dependera de l"administration ci tu es mariée avec cette personne ou bien tu ne l'es pas alors faudra aller dans le pays pour faire l"acte de mariage ensuite reunir tout les documents necessaire ou tu en auras connaissance le jours ou tu demandes un dossier de regroupement familliale a la prefecture; avoir un logement: avoir effectuer au moins 12 mois d"activité professionel : une année de salaire a justifier te seras demander pour ton dossier,une fois reunis tout les documents et rempli ton dossier tu dois l"adresser a l"omi office de l"emigration en france delais 2 a 3 mois pour recevoir l"accord de l"omi et le demande de visite medicale avec un droit de payement a cette office une fois reglé la somme le dossier est en etude compte 4 mois pour une reponse ci ton dossier est solide en 6mois ton epouse sera en france

Par imene2207, le 20/08/2010 à 17:05

Salut, c'est pour un renseignement.. Voila, je me suis mariée cet été en algérie et j'ai envoyer un dossier a nantes. Je me prépare déjà a la future demande que mon mari devra faire en algérie pour l'obtention de son visa mais il ne dispose pas du dossier pour kil sache ce kil faut exactement comme papier pour faire sa demande... Est ce kil faudra obligatoirement kil y ait un logement.. pour faire la demande?

Davance je vous remercie..

Par mimi493, le 20/08/2010 à 23:56

C'est à vous de faire la demande de regroupement familial. La préfecture vous dira quoi donner comme document. C'est à vous de faire les démarches afin d'obtenir l'autorisation

préalable de regroupement familial.

Par **Poupouna**, le **17/09/2010** à **22:13**

Bonjour,

je vis en France avec un titre de séjour et mon futur mari vit en Algérie. Je voudrai effectuer un regroupement familial après avoir effectué l'acte de mariage mais je voudrai savoir si le dossier sera recevable dans le cas où je n'ai pas encore de logement ?

De plus, j'aimerai savoir s'il y a une différence concernant l'endroit où l'acte de mariage sera fait, à savoir est-ce que c'est plus avantageux de le faire en France (dans ce cas là mon fiancé essaiera d'obtenir un visa touristique pour venir et le faire) ou est-ce qu'il n'y a pas de différence si celui-ci est fait en Algérie.

Merci d'avance pour vos réponses....

Par linda93, le 26/02/2011 à 21:17

bsr tt le monde

voila je vous expose mon cas

je me suis marié en algerie mon mari vivant en france dans le 93 a deposé notre dossier regroupement familiale le 02 decembre 2010 a la prefecture de bobigny visite de l'apartement le 06 janvier 2011 et depui on attends une reponse et rien ne vien l'horizon si l'un de vous se trouve dans la méme situation que moi qu il mecrive ou s'il ya une association d'aides aux personnes qui on deposé leur dossier RG dans le 93 j'aimeria bien leur adresse e mail ou méme leur tél merci pour votre aides

Par souha, le 04/03/2011 à 15:38

bjr tt le monde moi je suis tunisienne mariée avec un tunisien ayant la carte dé séjour de 10 ans voici mon parcours le 11/10/2010 mon mari a déposé le dossier a l'offi de bagnolet le 27/10/2010 on m'a covoqué pour le test de français et je l'ai réussie le 11/12011 la visite de logement et depuis pas de réponse mon mari a appelé la précture et tjs pas de réponse du prefet donc attendre tjs la décision définitive est ce normal svp? qq est dans mon cas pour m'expliquer svp

Par Dadou, le 28/03/2011 à 13:54

Pour linda93, faut attendre six mois pour avoir une réponse, généralement dans le 93, c'est entre 6 et 10 mois, tu peux regarder sur le site où tu trouveras des témoignages du 93: bon

courage, en ce moment ils sont entrain de traiter les dossiers déposés en septembre, ton mari dépends de la préfecture de Bobigny ou bien de la s/p du Raincy?

http://blog.francetv.fr/Regroupement-familial-Algerie/index.php/2007/04/19/51232-regroupement-familial---algerie#co

Par angelsafia, le 04/04/2011 à 14:16

bonjour

mon mari souhaite déposé le dossier du regroupement familiale mais il lui manque le papier de la caf est k il peut déposé sans et le joindre par la suite??? et il doit le faire a l'offi ou l'omi ? est ce ke vous avez leur numéro ? merci

Par maria, le 01/07/2011 à 18:24

je voudrais savoir s'il y a une aide ou une association pour le regroupement familial. a rouen?

Par **nbendjamaa**, le **16/08/2011** à **14:47**

Salam Alikoume.

Pour le bien des personnes qui sont entrain de faire le RF.

J'ai déposé mon dossier le 17/05/2011 le 05/08/2011 -->affectation de l'enqueteur

et normalement je vais le recevoir la semaine prochaine pour controler ma maison(semaine de 22 Août 2011).

Generalement, ça prends en gros 8 mois alors ne stressez pas bcp, je propose à ceux qui sont en attente de la réponse de me laisser leurs coordonnées et onrestera en contact pour savoir l'avancement des dossiers de chaun de nous.

Bon attente et bonne patience et surtout n'oubliez pas de faire dou3a, c'est un mois béni, les cieux sont ouvertes et dieu n'attend qu'on revient vers lui pour qu'il répond à nos invocations.

Salam

Par nadia78, le 19/08/2011 à 20:21

salam,

je dépends de la préfecture de Versailles et de l offi de Montrouge. j'ai déposé mon dossier le 19/05/11 à l offi de Montrouge la 1ere convocation pr la visite de domicile le 30/06/11 mais comme j'étais en vacance(au

la 1ere convocation pr la visite de domicile le 30/06/11 mais comme j'étais en vacance(au bled) beh ils m ont donné un autre rdv pour le 12/08/11.

ma question est comment je peux savoir si mon dossier est transmit a la préfecture???

je vous remercie d avance et bon courage a tt le monde .

Par moh78, le 05/09/2011 à 06:06

salem ouaalaikoum je suis algerien j'ai la carte de 10 ans je suis en france depuis 7 ans je suis divorcè a une franco algerienne depuis presque 2ans apres 2ans et demis de vie commune sans auqu'un souci au niveau de la justice ou la prefecture(a l'amiable)et la je compte reffaire ma vie avec une algerienne du bled.il ya pas mal de personne ycompris 2 avocats qu'ils mon dit que le deppartement 78 ou je depend que c'est trop dure pour le RF alors je demande de l'aide svp à ceux qu'ils ont la mème situation que moi et ceux qu'ils sont passès par ce deppartement sachant que je remplie tout les critère du RF(cdi avec plus de 12 fiches de payes appart de 57 m)aidez moi svp par vos conseils car je m'inquiete et je me stresse beaucoup avant que je dèpose le dossier. merci d'avance..

Par fatima59, le 05/09/2011 à 10:17

Bonjour,

Mon mari et moi nous nous sommes mariés en Algérie, en aout il a déposer le dossier de regroupement pour me faire monter en France dans le 59 . Il a 12 fiches de paye de commerçant de 1.400 €, + des intérim qu'il fait, par contre il vit toujours chez ses parents vu qu'il est enfant unique. La maison est d'une superficie d'environ 90m².

Ma question est la suivante : est-ce qu'il est obligé d'avoir une maison à son nom pour m'accueillir ou bien peut-il m'accueillir chez ses parents ? J'ai peur qu'on ait un refus juste pour la maison.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par gnawy92, le 10/09/2011 à 21:30

bonsoir à vous,

je suis étudiant algérien vivant depuis 1 an en france, je viens d'obtenir mon diplôme de master 2, et j'ai signé un cdi qui débutera dès que j'aurais mon changement de statut en "salarié". a ce moment là je souhaite faire un regroupement familial pour faire venir mon

épouse "je me marie en novembre 2011 inchallah", est-il possible d'avoir un avis favorable sachant que je n'est pas 12 fiches de paye vu que je viens de finir mes études? si oui, combien de temps prendront les démarches? j'habite dans le 92! merci bien cordialement.

Par mimi493, le 10/09/2011 à 21:36

Le regroupement familial exige 18 mois de présence légale en France

Par gnawy92, le 10/09/2011 à 21:40

bonsoir.

oui sa fait 13 mois que je suis en france, mais quand sa fera 18 mois pour faire les démarche je n'aurais pas les 12 fiches de payes (mm si j'ai une bonne fiche de paye?)

Par mimi493, le 10/09/2011 à 22:19

Il ne faut pas 12 fiches de paye mais avoir sur les 12 derniers mois un revenu moyen d'au moins le smic

Par gnawy92, le 10/09/2011 à 23:02

mmm ça risque d'être dure d'avoir en 3 mois un salaire moyen égal au smic sr les 12 derniers mois.

je viens de voir aussi sur le site de ofii que les étrangers algérien ne peuvent demander le regroupement familial ["Certains étrangers en raison de leur nationalité relèvent d'une procédure de regroupement familial régie par des accords bi-latéraux ainsi que l'Algérie la Tunisie, le Maroc, l'Afrique sub-saharienne."] ou peut-on trouver c'est accord et les démarches?

merci pour tes réponse mimi93.

bien cordialement

Par mimi493, le 11/09/2011 à 00:06

Donc vous devez attendre de remplir les conditions.

Article 4 de l'accord franco-algérien de 1968

Les membres de la famille qui s'établissent en France sont mis en possession d'un certificat de résidence de même durée de validité que celui de la personne qu'ils rejoignent.

Sans préjudice des dispositions de l'article 9, l'admission sur le territoire français en vue de l'établissement des membres de famille d'un ressortissant algérien titulaire d'un certificat de résidence d'une durée de validité d'au moins un an, présent en France depuis au moins un an sauf cas de force majeure, et l'octroi du certificat de résidence sont subordonnés à la délivrance de l'autorisation de regroupement familial par l'autorité française compétente.

Le regroupement familial ne peut être refusé que pour l'un des motifs suivants :

- 1 le demandeur ne justifie pas de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille. Sont pris en compte toutes les ressources du demandeur et de son conjoint indépendamment des prestations familiales. L'insuffisance des ressources ne peut motiver un refus si celles-ci sont égales ou supérieures au salaire minimum interprofessionnelle de croissance ;
- 2 le demandeur ne dispose ou ne disposera pas à la date d'arrivée de sa famille en France d'un logement considéré comme normal pour une famille comparable vivant en France.

Par Ilyn, le 22/09/2011 à 10:19

bjour a tous, je suis nouvelle sur ce blog que j e viens de découvrir en espérant qu'il nous apportera mutuèllement réponse et soutien.

En ce qui me concèrne, je vis en Algerie, mon mari a déposé le dossier et reçu l'enquete pour le logement depuis plus de 9 mois déja .aucune suite, mon mari refuse d'aller se renseigner de crainte d'un refus implicite. Je n'ai pas pu feter notre mariage pr un tas de raisons et cela a envénimé notre relation. JE SUIS TR7S TENDUE ne sachant pas de quoi sera fait demain. La patience a des limites. JE SUIS DESEMPAREE, je n'aime pas vivre dans le doute; enfin, je vous remerçie de me lire et vous souhaite a tous bon courage dans toutes vos demarches. Je serais contente si des personnes pouvaient me répondre et me faire part de leurs experiences. MERCI

Par lamou, le 29/09/2011 à 10:57

Bir ts le monde

je suis nouvelle sur le blog , je suis ici pour vous faire part de ma situation vis à vs le RF, je vis en Algérie et mon mari en France ds le 93 (on dépend donc de la préfecture de Bobigny): dépôt du dossier le 21/06/2011

visite du logement le 22/09/2011, normalement l'envoi du dossier à la préfecture s'est fait au courant de la semaine du 25/09 au 30/09 d'après l'enquêteur, qui nous a donné un préavis préliminaire favorable par rapport au revenus et charge de mon mari ainsi que par rapport à la superficie demandée, on attend donc actuellement la réponse du préfet (attendu à 2 mois après la visite de l'enquêteur), je prie dieu matin et soir que ça se passe au plus vite, et sans

pépins

bon courage à ts s'il y a parmi vs qui ont sont ds le mm département que le mien et à qui mon expérience ressemblerait faites moi signe :)

Par Reda 06, le 22/10/2011 à 01:47

Bsr tt le monde!je suis algérien j'habite en Algérie et je suis avec un française je veux savoir si c'est mieux de ce marier en france ou en Algérie et quelle démarche faut faire!!aidez moi svp merci d'avance!!

Par amajuris, le 29/06/2012 à 15:24

bir,

si vous vous mariez en algérie, il faudra faire transcrire votre mariage sur les registres d'état civil français.

cdt

Par france 2012, le 03/12/2012 à 01:13

repondez moi en urgence svp ca prend combien de temps le RF dans le 94 a creteuil plus exactement vitry sur seine

Par france 2012, le 03/12/2012 à 13:11

svvvvppppppppppppppppppppppppppppppppndez moi

Par amajuris, le 03/12/2012 à 13:24

bjr,

nous sommes pas des devins, seul la délégation de l'ofii de votre lieu de résidence peut répondre à cette question.0

cdt

Par france 2012, le 04/12/2012 à 23:03

je sais que vous n êtes pas des devins je m inquiète et c est tout et c est bien d avoir de réconfort au prés d autre personne dailleur j ai adressé la question pour une personne qui

pourra me donné une idée merci

Par amel2013, le 22/03/2013 à 20:25

bonjour, je suis médecin généraliste algérienne, je me suis marié avec un algérien qui résident en France il y a vingt ans, il a déposé son dossier au niveau de l'OFFI à paris il y a sept mois et il n'a pas encore la réponse, je veux rejoindre mon mari, est-ce que j'ai le droit de demander un visa de long séjour d'un an pour rester avec mon mari, si oui quel type de visa? veuillez me guider, cordialement

Par NESS93, le 16/04/2013 à 12:29

Bjr lamou

je voulais savoir ou es ce ke t'es arrivé ds ta procedure de RF???

moi aussi mon mari depond de la prfecture de Bobigny et voila notre parcours :

Mon mari de Nationnalité Tunisienne

Préfecture : Bobigny 93

06/11/2012----depot de dossier a l'OFII

29/11/2012----visite de logement et verif des ressources

03/12/2012 ---- test de français OFII Tunis

a partir de cette date on a plus de nouvelle

on vient d'appelé l'OFII on ns a dit ke notre dossier est encours de traitement et k'il n'es pa encore transmis a la prefecture (il es a la mairie depuis debut janvier)

sa fait preske 6 mois de la date de depot et encore le dossier n'es pa transféré a la prefecture [smile17]

ya t'il klk'un ki peut me dire si on peut faire klk chose pr acceleré l'avancement de la procedure ?? merci

Par siham ababssa, le 17/06/2013 à 22:27

bnj koi de nouvelle pour rf svp

Par abbd, le 02/11/2013 à 22:12

Bonjour,

Après plus de 8 mois d'attente (Dépôt de dossier, envoi de pièces complémentaires et visite du logement), je viens de recevoir un refus pour le regroupement familial sur place déposé à Paris.

Je dispose d'un titre de séjour salarié et mon épouse étudiante, tous les deux d'origine Algériennes, le motif de refus est que je ne réponds pas aux conditions de l'article 4 de

l'accord Franco Algérien :

Le regroupement familial ne peut être refusé que pour l'un des motifs suivants : un membre de la famille séjournant à un autre titre ou irrégulièrement sur le territoire français.

Sachant que cet article date de 1968 et d'autres membres Algériens ont pu bénéficier du regroupement sur place, donc je ne comprends pas ce refus!.

Qu'est ce qu'il faut faire ?, aidez moi SVP, je suis très confus.

Merci d'avance.

Par mohhh, le 04/12/2013 à 00:15

bonjour abbd

Par aguesseau, le 04/12/2013 à 00:42

bsr.

l'article 4 de la convention indique que le regroupement familial ne peut être refusé que pour un logement non adapté à votre famille ou que vous ne justifiez pas de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de votre famille. cdt

Par abbd, le 04/12/2013 à 00:51

Bonsoir,

L'article 4 de l'accord dis aussi : Le regroupement familial ne peut être refusé que pour l'un des motifs suivants :

un membre de la famille séjournant à un autre titre ou irrégulièrement sur le territoire français.

Merci d'avance de votre retour.

Par lounesfjfj59, le 03/11/2015 à 14:43

moi jesuis marie ici en france apres je suis partie avec ma femme qui a une resdence de 10 ans je suis y allez a perfecteur pour avoir le dossie pour l carte de sejour vie previe et famillale il m dit non il veut reterne en algerie et demande un visa leng sejour alor dit moi comment faire